

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014

Présidence : M. Daniel Deschodt maire. Etaient présents : M. Avart, Mme Lecoq, M. Ducrocq, M. Berquez, M. Blin, Mme Cousaert, M. Dambricourt, Mme Danset, Mme Deram, Mme Dufour, M. Duval, Mme Erckelboudt (procuration à M. le maire à partir de 20h15), M. Guilbert, Mme Isola, M. Marie, M. Penez, Mme Questier, Mme Rousselle, Mme Sagniez, M. Vanpoperinghe. Absents : Mme Lamarque (procuration à M. Blin), M. Vandenbussche (procuration à M. Marie)

### **Communauté de Communes des Hauts de Flandre : modification des statuts (suite à restitution aux communes des différentes compétences optionnelles)**

La CCHF a décidé de prendre la compétence assainissement et de rendre aux communes sa compétence espaces verts. Le conseil valide à l'unanimité la modification des statuts de la CCHF suite à ces changements.

A l'unanimité le conseil valide le transfert de sa compétence « espaces verts » exercée auparavant par la CCHF au Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme qui lui perdra sa compétence assainissement exercée désormais par la CCHF suite à la délibération précédente.

### **Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public : participation au groupement de commandes de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre**

Un groupement de commande permettra d'exercer cette obligation légale qui entre en vigueur pour les écoles maternelles publiques et les établissements recevant des enfants de moins de 6 ans à compter du 1er janvier 2015. Adoption à l'unanimité.

### **Cavalcade 2014 : subventions aux associations locales**

Les associations ayant participé à la cavalcade 2014 recevront les subventions suivantes : Harmonie-Batterie l'Amicale 1500 €, Union Commerciale 1000 €, Centre Socio-Culturel 1350 €, parents d'élèves des écoles publiques 500 €, Le Brueghel 400 €, Union colombophile : 450 €, Balade Custom 400 €, Santiag Dancers 300 €, Club canin 300 €, Système musique 400 €, animations pour enfants 260 € soit un total de 6860 €. Adopté à l'unanimité.

### **Concours cantonal de pétanque : demande de subvention**

L'association locale de pétanque a organisé le tournoi cantonal de pétanque. Il est demandé au conseil de lui attribuer une subvention de 602 € non prévue au budget primitif. Adopté par 9 voix, 6 abstentions et 8 contre.

### **Répartition des indemnités aux comptables du Trésor Public**

La répartition des indemnités légalement dues aux trois comptables du trésor à avoir exercé leur activité à Watten en 2014 a été approuvée. 22 voix pour et 1 contre.

### **Décision nominative n°02**

En fonctionnement pour un montant de recettes de 97 914 € et un montant de dépenses équivalent, et en investissement pour un montant de recettes de 3084,38 € et un montant de dépenses équivalent. Validation des opérations d'ordre budgétaires pour un montant égal en recettes et en dépenses de 231 598,68 €. Adoption à l'unanimité.

### **Fixation du taux 2014 des indemnités de gardiennage (église, cimetière, parcs de jeux)**

Gardiennage de l'église : indemnité annuelle de 474,22 € montant fixé par décret versé à l'abbé Sandevor. Indemnité annuelle de gardiennage du parc Harlay : 475 €, du terrain des Tuileries : 475 €, du cimetière et espace cinéraire : 475 €. Sommes versées au personnel communal exerçant ces fonctions. Adoption par 19 voix et 4 abstentions.

### **Tarif des services publics en 2015**

Proposition d'une augmentation moyenne de 2% des tarifs des services publics et locations et 3 nouveautés : création d'un tarif de location du foyer des aînés pour les extérieurs à Watten à 200 €, d'un tarif pour friterie et pizzeria avec électricité à 6,60 € par jour, instauration d'un chèque de réservation non restitué en cas de désistement pour toute location de salle communale égal à la moitié du tarif de la location de la salle concernée. Adoption à l'unanimité.

### **Indemnisation**

Les habitants de Loverstel M. et Mme Dacquin ont éteint un départ d'incendie à l'école « René Drila » qui aurait pu être catastrophique. Le conseil à l'unanimité a décidé le remboursement de la recharge de l'extincteur utilisé pour un montant de 26 € HT et salué leur geste qui a sans doute évité de gros dégâts à l'école.

### **Rapport de M. le Maire sur les actes passés en vertu de la délégation générale accordée par la Conseil Municipal**

M. le maire indique avoir signé une convention avec la société Sopal pour des travaux de renforcement sur le réseau électrique et avec Cofely pour un avenant de 4275,62 € qui sera crédité à la commune.

Le conseil a également approuvé à l'unanimité le prêt à usage du moulin qui sera consenti au Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme lequel entreprendra des travaux d'entretien et de restauration d'ici le printemps.

Le montant des récompenses pour le concours d'illuminations a été également voté à l'unanimité : pour le 1er 50 € ; le 2ème 35 € ; le 3ème 30 € et 20 € pour chacun des suivants.